

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

**Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ORMES
en date du 4 septembre 2018**

Le 4 septembre 2018, à l'Hôtel d'Agglomération, salle Raoul Dufy, les membres du Conseil d'Administration de l'association ORMES, désignés lors de l'assemblée constitutive en date du 11 février 2003 et élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2013, se sont réunis.

Le Président Monsieur Luc LEMONNIER, ouvre la séance à 14h10 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Etaient présents :

Luc LEMONNIER, CODAH
Alban BRUNEAU, CODAH
Didier SANSON, Caux Estuaire
Jacques DELLERIE, Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, Caux Estuaire
Baptiste MAURAND, Grand Port Maritime du Havre
Emmanuel LUDOT, Grand Port Maritime du Havre
François HAAS, CCI Seine Estuaire
Olivier CLAVAUD, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Pascal REGHEM, Université du Havre
Damien OLIVIER, Université du Havre
Jean-Baptiste GASTINNE, Ville du Havre
Jean-Marie DUBOS, SAFRAN Nacelles

Excusés :

Daniel SOUDANT, CODAH
Bruno PACCOUD, KPMG
Agnès GORI-RASSE, Caux Estuaire

Absents :

Didier LUTSEN, CCI Seine Estuaire

Présents non votants :

Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Maud VARIN, DDTM 76
David BUHE, DDTM 76
Pascal MALLET, CODAH, chargé de la commission « surcotes marines » à l'ORMES
Jean-Michel VILLEVAL, SYNERZIP-LH-LH
Virginie PAPE, ORMES
Thierry VALCIN, CODAH et ville de Gonfreville l'Orcher

- *Ordre du jour* -

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2018
- Information sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017
- Composition du Conseil d'Administration
- Avenant à la convention de cession ou de mise à disposition gratuite
- Point d'actualité PPRT
- Point d'actualité PPRL
- Point communication et sensibilisation
- Rapport d'activités 2017
- Compte d'exploitation 2017 / Bilan / Annexe aux comptes
- Programme d'actions 2018
- Agrément des membres pour 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Questions diverses / Clôture

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du 12 février 2018**

Le Président demande s'il y a des observations ou des questions sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

**2. Information sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire du 20 novembre 2017**

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une simple information car c'est la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui adoptera ce procès-verbal. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2017.

Aucune observation n'est formulée.

3. Composition du Conseil d'Administration

Le Président informe que la Commission Risques Industriels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire n'a pas transmis sa nouvelle représentation pour succéder à Monsieur Raphaël WIETZKE.

4. Avenant à la convention de cession ou de mise à disposition gratuite entre l'ORMES et SYNERZIP-LH

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MIGNARD.

Monsieur Jean-Louis MIGNARD rappelle qu'une convention de cession ou de mise à disposition gratuite de mobiliers, matériels informatiques et de logiciels est signée entre l'ORMES et SYNERZIP-LH, le 16 octobre 2017, afin d'assurer la meilleure synergie possible entre les actions respectives menées par chacune, dans le respect de son propre objet.

Suite à l'évolution des projets, la plateforme SECUREVI ne sera plus développée et ne sera pas utilisée par SYNERZIP-LH.

Par conséquent :

- Le contrat d'hébergement de la plateforme SECUREVI auprès du prestataire MEDIACTIVE n'a pas été cédé à SYNERZIP-LH ;
- L'ORMES s'est engagé à résilier le contrat d'hébergement dans les meilleurs délais ;
- L'ORMES supportera le coût financier de cet hébergement jusqu'à la résiliation du contrat.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention de cession ou de mise à disposition gratuite de mobiliers, matériels informatiques et de logiciels avec effet rétroactif au 16 octobre 2017 et autorise le Président à signer cet avenant.

5. Point d'actualité PPRT

a. Le volet « habitat »

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du volet « habitat » du PPRT.

Monsieur Pascal MALLET informe les membres que l'opérateur logement INHARI est à la tâche. On retrouve sur son site Internet un visuel qui rappelle qu'il y a des permanences sur la commune de Gonfreville-l'Orcher pour accueillir les propriétaires afin de les aider sur l'avancement de leur dossier, ainsi qu'une foire aux questions reprenant les questions les plus fréquentes avec leurs réponses. Il y a également une vidéo présentant les principaux aspects du PPRT qui est en ligne suite à la réunion publique du 20 mars 2018.

Monsieur Pascal MALLET donne quelques chiffres sur l'avancement des dossiers de travaux des propriétaires par l'opérateur INHARI. 109 ménages ont été contactés pour faire le travail de diagnostic. 75 visites de logements ont été réalisées par l'opérateur. 18 diagnostics ont été réalisés à ce jour. Suite à ces diagnostics, l'idée est de travailler sur des devis pour voir la réponse des entreprises avec des packs travaux adaptés aux contraintes du PPRT.

Le Président demande s'il y a des observations ou des questions sur cette présentation du volet « habitat » du PPRT.

Monsieur Alban BRUNEAU émet une crainte sur le fait que des foyers renoncent à la réalisation des travaux car ces derniers doivent avancer le crédit d'impôt. Il informe que la ville de Gonfreville-l'Orcher recherche des solutions pour accompagner les familles car cela représente tout de même 40% du coût des travaux pouvant aller jusqu'à 8 000,00 € par foyer. Des solutions sont recherchées en sollicitant le CCAS et des banques privées mais dans ce cas cela reste des opérations commerciales.

Le Président prend bonne note de cette crainte et va demander à ses services de se rapprocher de la Sous-préfecture pour rechercher d'autres options que l'appel à des banques privées.

b. Le volet « activités économiques »

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL intervient sur ce sujet et rappelle la présidence de Madame la Sous-Préfète concernant le COTECH AE du PPRT. Il rappelle qu'aujourd'hui plus de 40 entreprises sont concernées par les mesures foncières en zone rouge.

Pour les activités en zone de mesures foncières et titulaires de droits réels :

Le Havre : 3 mesures de délaissement en cours concernant 11 activités économiques

Gonfreville-l'Orcher : 2 mesures de délaissement en cours concernant 9 activités économiques et une demande en attente concernant 6 activités économiques

Pour les activités en zone de mesures foncières non titulaires de droits réels, la rédaction d'un « accord local d'accompagnement financier des mesures d'amélioration de la protection des activités économiques » est en cours d'achèvement et devrait être validé au prochain COTECH-AE, le 13 septembre 2018.

Pour les activités en zone bleue, le dossier est en « standby » car la Préfète devait adresser un courrier à ces activités économiques pour leur faire part de la situation dans laquelle elles se trouvent et puis se faisant au niveau de la gouvernance PPRT, l'association SYNERZIP-LH pourra jouer son rôle. Il s'avère que le courrier n'est pas encore parti. Depuis la réunion du 7 janvier dernier, 24 activités économiques ont été accompagnées et 35 personnes ont participé à la formation au plan de mise à l'abri des activités économiques (PMA-AE). Le délai pour la mise en place des PMA-AE est fixé réglementairement à 2021, le temps se réduit mais l'association SYNERZIP-LH n'arrive pas à être pertinent pour aller sensibiliser les activités économiques.

Madame Maud VARIN confirme que le courrier est bien en cour de rédaction.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL informe les membres de 2 points particuliers :

- Le projet de réduction d'activités de SIGALNOR avec une réduction de ses impacts. Une réflexion se met en place pour mesurer les conséquences sur l'environnement PPRT.
- Le projet de coopération territoriale – Entreprises riveraines animé par l'association AMARIS à l'échelon national. 4 fiches d'expériences disponibles sur le site Internet de SYNERZIP-LH.

Concernant le COTECH-AE infrastructure, un COTECH doit être programmé dans le courant du dernier trimestre 2018. En amont du COTECH, il y a la mise en place d'un groupe de travail ad' hoc initié par le GPMH et animé par SYNERSIP-LH réunissant les opérateurs d'infrastructures concernés (DIRNO, SAPN, CCI Seine Estuaire, CODAH, la Ville du Havre et la ville de Gonfreville-l'Orcher).

Le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Jean-Marie DUBOSC s'interroge sur la possibilité d'un audit pour certifier la conformité de la mise en protection des salariés.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL répond que pour l'instant il n'y a rien car il y a un acteur du territoire qui ne répond pas. Il essaye de mettre en place une réunion avec la DDTM, la DREAL et la DIRRECTE pour aborder ce point. Un rendez-vous est programmé avec la DIRRECTE pour avancer sur ce point.

Monsieur Olivier CLAVAUD propose d'utiliser ce qui est en place chez CHEVRON Oronite et établir un guide des professionnels pour avoir des avis techniques du SDIS, de la DDTM ou de la DREAL pour consolider notre approche. Il propose la mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique début 2019 conduit par SYNERZIP-LH.

6. Point d'actualité PPRL

Le Président donne la parole à Madame Maud VARIN, responsable du Bureau Environnement Risques et sécurité du Service Territorial du Havre de la DDTM 76 qui a présenté l'actualité du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), son état d'avancement et les attentes sur le territoire.

Madame Maud VARIN explique qu'il s'agit d'un projet de territoire résilient à construire en prenant en compte les nouvelles emprises du territoire ainsi que le changement climatique. Pour la mise en place d'un tel projet il faut compter 5 ans mais sa durée de vie est de 200 ans. Le PPRL a été prescrit le 27 juillet 2015. Il permettra de bien connaître le phénomène et les zones impactées par les submersions marines sur ce territoire qui concerne 12 communes de la plaine alluviale nord de l'embouchure de la Seine. Ce plan s'élabore en 3 grandes étapes :

- Les études d'aléas : l'étude est en cours et cofinancée par l'Etat, la CODAH, le GPMH et Caux Estuaire. L'étude est menée par le bureau ANTEA et permettra de modéliser 3 niveaux de submersions marines.
- Les études enjeux : il s'agit de l'occupation actuelle du sol ainsi que les projets stratégiques du territoire sur 10 ans. Il s'agit de bien connaître le fonctionnement du territoire.
- Les risques : croisement entre les aléas et les enjeux afin d'identifier les zones à risques et leur niveau d'exposition et de rédiger le règlement.

Ses objectifs sont :

- De prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement ;
- De réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- De sensibiliser et d'informer la population sur les risques encourus et les moyens de protection et de prévention.

En ce qui concerne le calendrier :

En juillet 2018, il y a eu une prolongation du délai de 18 mois avec un objectif d'approbation pour début 2020.

Il se tiendra un groupe de travail le 10 septembre 2018 et d'ici la fin de l'année la continuité du travail de fiabilisation des données Aléas et Enjeux avant un Copil fin 2018.

Le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Jean-Marie DUBOSC se demande s'il est possible de s'appuyer sur une expérience similaire déjà existante.

Madame Maud VARIN répond qu'il y a d'autres territoires qui ont eu un PPRL notamment à Saint-Nazaire mais les services de l'Etat veulent prendre en compte les spécificités de ce territoire. Bien entendu, le Benchmarking est pris en compte.

Le président demande s'il y a eu des éléments de blocages sur ces autres plans de manière à pouvoir les anticiper.

Monsieur David BUHE propose que lors d'un prochain groupe de travail qu'une présentation des PPRL existants soit faite.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL souhaite que l'association SYNERZIP-LH soit associée à la démarche de manière à ce qu'elle reste cohérente dans le cadre de la gouvernance auprès des activités économiques car on est dans un projet de sécurité globale avec le PPRT.

Le Président remercie Madame Maud VARIN pour cette première présentation des services de l'Etat sur ce sujet.

7. Point communication et sensibilisation

Le Président laisse la parole aux intervenants pour présenter le point communication et sensibilisation.

La journée des correspondants communaux avec l'ORMES, ENEDIS, le GPMH, Caux Estuaire et la CODAH

Monsieur Pascal MALLET fait un retour d'expérience sur la journée des correspondants communaux du mercredi 4 mars 2018 à Sandouville pour sensibiliser au rôle des correspondants intempéries lors d'aléas climatiques majeurs. L'objectif est que les communes mettent à jour leur Plan Communal de Sauvegarde avec un volet spécifique sur l'alimentation électrique, enjeu stratégique pour revenir à une situation normale.

Mise en place de l'Intranet du site Web ORMES

Madame Virginie PAPE rappelle que la refonte du site Internet de l'ORMES a eu lieu en 2015 – 2016. En 2018, la partie Intracom a été mise en place avec un espace membre accessible par code d'accès. Dans lequel, on retrouve un volet Conseil d'Administration, un volet Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et un volet Commission surcotes marines.

Participation aux forums « Ma santé, Parlons-en » de la CODAH

Madame Virginie PAPE informe que l'ORMES continue sa participation aux forums « Ma santé, Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH pour valoriser l'information préventive sur les risques majeurs. Le stand de l'ORMES s'articule autour d'un questionnaire sur les risques majeurs, d'un échange avec les étudiants, de la diffusion de la carte individuelle et une invitation à se rendre sur le site de l'ORMES pour visionner le film « Alerte dans l'estuaire », écouter les sons d'essai, d'alerte et de fin d'alerte et de compléter le PFMS en famille.

Le planning de la rentrée 2018 est le suivant :

- Le 25 septembre : IUT Caucriauville
- Le 4 octobre : Lycée Antoine Laurent LAVOISIER
- Le 8 novembre : Lycée Porte Océane

Opération de sensibilisation et d'information des collégiens

Monsieur Thierry VALCIN présente le retour d'expérience de l'action de sensibilisation et d'information auprès des 24 classes du collège Gustave Courbet de la ville de Gonfreville-l'Orcher sur l'année 2017 - 2018. L'opération a bien été perçue par l'équipe enseignante, la direction du collège et les élèves.

Madame Virginie PAPE présente le projet d'extension de cette action auprès des 23 collèges du périmètre PPI. Il est proposé d'intervenir auprès des classes de 6^{ème}, soit 117 classes et 2789 élèves. Pour l'année scolaire 2018 - 2019, il est proposé de retenir les collèges Marcel Pagnol, Léo Lagrange et Jacques Monod sur la commune du Havre, le collège Gustave Courbet sur la commune de Gonfreville-l'Orcher, le collège Pablo Picasso sur la commune d'Harfleur, le collège André Siegfried sur la commune de Saint-Romain-de-Colbosc et les collèges Alphonse Allais et Notre Dame sur la commune d'Honfleur. Il s'agirait d'une intervention de 30 minutes par classe. Les intervenants seront Monsieur Thierry VALCIN (Ville de Gonfreville-l'Orcher et CODAH) et Madame Virginie PAPE (ORMES). Le déroulé de l'intervention s'articulerait autour d'un quizz « Testez vos connaissances en cas d'accident technologique ou naturel » pour avoir une 1^{ère} évaluation des connaissances, une présentation du territoire et de ses dangers, la diffusion du film « Alerte dans l'estuaire » avec Jamy Gourmaud et d'un temps d'échange. Les élèves recevront le Plan Familial de Mise en Sécurité, la carte individuelle rappelant les bons réflexes à adopter, le questionnaire des familles pour évaluer les connaissances des familles et éventuellement un goodie pour le confinement. Puis, il y a un rappel en classe de 5^{ème} car les risques majeurs sont au programme du cours d'éducation civique qui pourrait être l'occasion de faire remplir un questionnaire comme entrée en matière et qui nous permettrait d'évaluer les connaissances un an après que reste-t-il de cette sensibilisation. Pour finir, la boucle se referme avec un dernier rappel lors des forums « Ma santé, Parlons-en » dans le cadre de la politique de santé de la CODAH auprès des lycées, CFA... Le coût budgétaire de cette campagne pour l'année scolaire 2018 - 2019 serait de 37,80€ HT pour les coûts d'impression des questionnaires, les PFMS et les cartes individuelles sont déjà en stock et le projet de goodie de 1000 lampes à dynamo s'élève à 1 550,00 € HT.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils sont d'accords pour lancer cette opération de sensibilisation et d'information auprès des collégiens.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le lancement de cette campagne.

8. Rapport d'activités 2017

Le Président laisse la parole à Monsieur MIGNARD pour la présentation du rapport d'activités 2017.

Monsieur Jean-Louis MIGNARD rappelle que ce rapport d'activités a été transmis avec les annexes du conseil d'administration. Il ne revient pas en détail sur le contenu de ce rapport mais y apporte quelques précisions. En 2017, il y a eu une succession de tempêtes hivernales qui ont généré des dégâts matériels notamment au niveau des réseaux électriques et de la SNCF. Tous ces événements ont été mis en exergue à l'occasion d'un séminaire de

sensibilisation sur le changement climatique et ses impératifs par le GIP Seine-Aval auquel l'ORMES a participé. Il souligne que 2017 est également le lancement des études préparatoires sur le PPRL. Il rappelle que le territoire a souvent été sollicité sous l'étiquette de l'ORMES pour présenter son approche particulière d'appréhension des risques et l'organisation mise en place sur le territoire. De plus, l'ORMES continue d'accueillir une formation du HCFDC et poursuit ses missions d'information auprès des différentes cibles à travers le compte Twitter, la modernisation du site Internet, la diffusion de la carte des bons réflexes.

Le Président demande s'il y a des questions ou des observations sur ce rapport d'activités 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2017.

9. Compte d'exploitation / Bilan / Annexe aux comptes Rapports commissaire aux comptes

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le compte d'exploitation 2017. Mais avant, il rappelle que conformément à l'article 25 des statuts de l'association, c'est l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes de l'exercice clos et donne quitus pour leur gestion de l'exercice 2017 aux administrateurs et au Trésorier de l'association.

Monsieur François HAAS présente les tableaux suivants :

COMPTES D'EXPLOITATION 2017

	2016		2017	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	43 500,00 €		35 000,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		- €	
Cotisations à recevoir	- €			
TOTAL	117 500,00 €		108 900,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	1,65 €			2,10 €
Intérêts du compte sur livret	1 304,24 €		772,08 €	
TOTAL	1 305,89 €	- €	772,08 €	2,10 €
TOTAL DES PRODUITS	118 805,89 €		109 669,98 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		49 271,46 €		67 317,91 €
Honoraires		5 160,00 €		8 019,20 €
Fournitures de bureau		550,52 €		- €
Frais de télécommunications		1 609,14 €		1 439,98 €
Frais de reproduction		6 616,88 €		6 760,04 €
Frais postaux		947,79 €		826,22 €
Gestion bancaire par Internet / Frais bancaire		132,84 €		143,84 €
Charges locatives		102,00 €		71,21 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		773,00 €		712,32 €
Frais de déplacement		12,80 €		- €
Frais divers		474,98 €		542,88 €
Impôts et taxes		162,00 €		33,00 €
Assurances		937,33 €		923,78 €
Déménagement		- €		763,00 €
Amortissement des immobilisations		389,93 €		266,03 €
Provisions pour risques				45 335,00 €
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	1 465,79 €		1 406,44 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés	3 151,88 €		- €	
TOTAL	4 617,67 €	67 140,67 €	1 406,44 €	133 154,41 €
Actions				
Haut Comité Français Défense Civile		306,05 €		143,20 €
Hébergement site Internet		504,00 €		504,00 €
TOTAL		810,05 €		647,20 €
Fonds dédiés				
Gestion collective des risques de l'estuaire		48 897,58 €		- €
Reprise Fonds dédiés	48 897,58 €		- €	
TOTAL	48 897,58 €	48 897,58 €	- €	- €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		16 420,12 €		10 548,82 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		4 854,15 €		9 864,00 €
Charges de fonctionnement / projets		1 465,79 €		1 406,44 €
TOTAL		22 740,06 €		21 819,26 €
TOTAL DES CHARGES		86 073,11 €		154 214,43 €
TOTAUX	118 805,89 €	86 073,11 €	109 669,98 €	154 214,43 €
RESULTAT EXERCICE		32 732,78 €		- 44 544,45 €

Gestion des Fonds dédiés	Solde au 31/12/2016	Ajustements 2017	Opérations 2017	Charges de fonctionnement 2017	Solde au 31/12/2017
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €	- €	- €	- €	3 796,27 €
TOTAL Fonds dédiés	3 796,27 €	- €	- €	- €	3 796,27 €

Il précise que l'exercice est déficitaire suite à une provision pour un contentieux social en cours.

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du compte d'exploitation 2017 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune intervention n'est demandée.

10. Programme d'actions 2018

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour présenter le programme d'actions 2018.

M. Jean-Louis MIGNARD présente le tableau suivant qui est dans la poursuite des différentes actions menées en 2017 :

PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Programme d'actions	Conditions de mise en œuvre
<p>Gestion collective des risques technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en œuvre du PPRT : <ul style="list-style-type: none"> — Participation aux travaux des différents comités pilotés par les services de l'État (habitat, activités économiques) ❖ Participation aux travaux de la Commission de Suivi de Site (CSS)
<p>Commission « surcotes marines »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 3 actions sont en cours de développement : <ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Inondation (TRI) du Havre et l'élaboration d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations avec le SMBV et le GPMH 2) Une action « formation » avec une deuxième session de sensibilisation sur le thème « inondations-submersions et intempéries » réalisée avec ENEDIS et le GPMH afin de sensibiliser des correspondants communaux de Caux Estuaire pour la première fois et de la CODAH en vue de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde 3) Poursuite des études sur les submersions marines. Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Plaine Alluviale Nord de l'Estuaire de la Seine (PPRL PANES), la première phase d'études réalisées en collaboration avec les services de l'Etat est achevée. Nous sommes actuellement dans la phase d'élaboration et de calibrage d'un modèle hydrodynamique afin de produire les cartographies d'aléa afin d'anticiper la mise en œuvre des mesures adaptées. Les résultats seront disponibles au 2^{ème} semestre 2018. La prochaine étape concerne la rédaction d'un règlement innovant du PPRL permettant de coupler, aménager les mesures réglementaires à des dispositions de développement du territoire.
<p>Communication et sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement de l'intranet du site Web de l'ORMES ❖ Campagne d'information dans les collèges du territoire de l'ORMES ❖ Participation aux forums « Ma santé – Parlons-en » autour de la politique de santé publique de la CODAH

Le Président remercie Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour sa présentation du programme d'actions 2018 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le programme d'actions 2018.

11. Agrément des membres pour 2018

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil d'Administration de statuer sur l'admission et l'exclusion des membres. Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, ne peuvent être admises au sein de l'association en qualité de membres actifs ou de membres associés que les personnes qui en ont fait la demande, dont la candidature a été proposée par un administrateur et qui ont reçu l'agrément du Conseil d'Administration. Ce dernier statue sans possibilité d'appel et ses décisions ne sont pas motivées.

La liste des membres pour l'année 2017 est fixée comme suit :

❖ Établissements classés SEVESO et établissements générant des risques

• Seuils hauts

CARE
 CHEVRON ORONITE
 CIM
 ERAMET
 ALKION (ex LBC SOGESTROL)
 LUBRIZOL
 OMNOVA SOLUTIONS
 SHMPP
 SIGALNOR
 TOTAL Fluides
 TOTAL Raffinage France / Pétrochimie
 TOTAL Raffinage France / Raffinerie
 YARA

• Seuils bas

~~PPG COATING~~
 AIR LIQUIDE – France Industrie

• Établissements générant des risques

EDF
 SEDIBEX
 SEREP

❖ AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES

SAFRAN NACELLES (ex AIRCELLES)
 CCI Seine Estuaire
 GPMH

❖ UNIVERSITE DU HAVRE

❖ COLLECTIVITÉS

Mairie de Cauville
 Mairie de Deauville
 Mairie d'Epouville
 Mairie d'Épretot

Mairie d'Étainhus
 Mairie de Fontaine-la-Mallet
 Mairie du Fontenay
 Mairie de Gainneville

Mairie de Gommerville	Mairie d'Octeville-sur-Mer
Mairie de Gonfreville-l'Orcher	Mairie d'Oudalle
Mairie de Graimbouville	Mairie de Rogerville
Mairie d'Harfleur	Mairie de Rolleville
Mairie de Honfleur	Mairie de Sainneville-sur-Seine
Mairie de la Cerlangue	Mairie de Saint-Aubin-Routot
Mairie de la Remuée	Mairie de Sainte-Adresse
Mairie de la Rivière-Saint-Sauveur	Mairie de Saint-Gilles-de-la-Neuville
Mairie du Havre	Mairie de Saint-Laurent-de-Brèvedent
Mairie des Trois-Pierres	Mairie de Saint-Martin-du-Manoir
Mairie de Manéglise	Mairie de Saint-Romain-de-Colbosc
Mairie de Mannevillette	Mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville
Mairie de Montivilliers	Mairie de Saint-Vincent-de-Cramesnil
Mairie de Notre-Dame-du-Bec	Mairie de Sandouville

❖ EPCI

CODAH
Caux-Estuaire

❖ SYNERZIP-LH

Le Président informe les membres que la société PPG Coating a écrit qu'elle ne souhaitait plus maintenir son adhésion à l'ORMES (*mail de Monsieur Nathan MARASHI, Directeur du 3 juillet 2018*). Il propose de valider cette demande d'exclusion mais s'interroge sur le motif de cette demande.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL répond qu'il a eu un échange avec un des cadres de la société expliquant que dans le contexte de la sécurité ils avaient la capacité d'être autonome et qu'ils n'avaient pas besoin d'une association. Il a essayé de leur expliquer qu'il y avait des enjeux autour et que l'on avait besoin des ressources des entreprises mais il n'a pas réussi à convaincre et à voir le directeur de l'entreprise. Il y a peut-être une clarification à faire.

Monsieur Alban BRUNEAU est surpris car il voit régulièrement le directeur.

Le Président propose aux membres de ne pas prononcer l'exclusion et que le Maire de Gonfreville-l'Orcher, Monsieur Alban BRUNEAU et Monsieur Olivier CLAVAUD reprennent contact avec le directeur pour clarifier la situation.

*Après avoir pris en compte la liste des membres 2018 ci-dessus et sous réserve du **règlement des cotisations restant dues** dans le cours de l'année, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son agrément à la liste présentée.*

12. Budget prévisionnel 2018

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le budget prévisionnel 2018.

Monsieur François HAAS présente le tableau suivant :

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	2017		2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		57 800,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		96 400,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires expert-comptable + CAC		5 200,00 €		8 830,00 €
Honoraires avocat				3 000,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		1 200,00 €
Frais de télécommunications + Internet		1 700,00 €		780,00 €
Site Web-ORMES		800,00 €		2 160,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		7 000,00 €
Frais postaux		1 300,00 €		200,00 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
Charges locatives		102,00 €		- €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		- €
Frais divers		800,00 €		700,00 €
Impôts et taxes		500,00 €		200,00 €
Assurances		1 000,00 €		1 000,00 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		500,00 €
HCFDC		500,00 €		300,00 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		5 760,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
TOTAL		81 532,00 €		93 780,00 €
TOTAUX	108 900,00 €	81 532,00 €	96 400,00 €	93 780,00 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		2 620,00 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	

Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du budget prévisionnel 2018 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2018.

13. Questions divers - Clôture

Le Président informe les membres que dans les prochains mois, l'agglomération doit évoluer. Les communes de la CODAH et des communautés de communes de Caux Estuaire et de Criqueotot-l'Esneval devraient se réunir en une Communauté Urbaine. Ce changement aura des conséquences dans la représentation de ces entités au sein de l'ORMES.

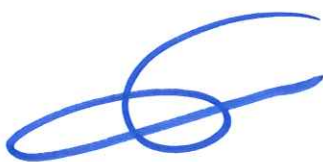
Il propose de mettre en place une commission de travail qui aura pour but de présenter des orientations à retenir pour l'évolution des statuts de l'ORMES.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la mise en place du groupe de travail.

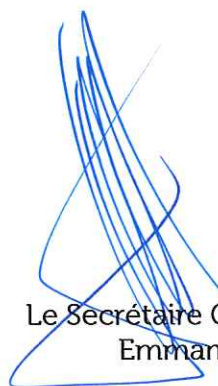
Le Président demande aux membres s'il y a d'autres questions diverses.

Le Président informe les membres que le prochain Conseil d'Administration sera fixé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h35.



Le Président
Jean-Baptiste GASTINNE



Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT